



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des personnels administratifs,  
techniques, sociaux et de santé**

**RECTORAT**

**DPATSS contractuels**

Tél : 04 72 80 61 44

Mél : [dpatss@ac-lyon.fr](mailto:dpatss@ac-lyon.fr)

92, rue de Marseille  
69007 Lyon

La Rectrice de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Rectrice de l'académie de Lyon  
Chancelière des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article 332-2 et les articles 352-1 à 352-6 modifiés portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ainsi que les articles R351-1 à R352-36 relatifs à l'emploi des personnes en situation de handicap ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 modifié relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de l'académie de Lyon ;

## **A R R Ê T E**

**Article 1 :** le jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle des agents contractuels techniques recrutés au titre d'un emploi réservé aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi est constitué comme suit :

- Madame Naouel Abdallah, cheffe du bureau des personnels jeunesse, engagement et sports à la DPATSS, rectorat de Lyon ;
- Monsieur Luc Montignon, coordonnateur régional des CTS de la DRAJES ;
- Madame Annick Vieira Da Silva, correspondante handicap académique.

**Article 2 :** Le jury ainsi constitué se réunira le mercredi 8 juillet 2026 à 10 heures 30 en salle 116 Bis à la DSDEN du Rhône ;

**Article 3 :** le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 22 juin 2026  
Pour la rectrice et par délégation  
Le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle